



## Une demande de révision de pension plus que contestable !

Par **zezette007**, le **04/06/2009** à **16:30**

Bonjour,  
Je suis maman de deux enfants (5 et 8 ans) et divorcée depuis presque deux ans. Surprise sur mon lieu de travail un huissier vient m'apporter une assignation à comparaître (dans 15 jours) devant le JAF. Mon poste étant à l'accueil, devant les clients c'est pas très élégant et très gênant.  
Déjà la façon de procéder ne m'enchant pas du tout et je voudrais savoir si il y a moyen de contester cette procédure (ou est la vie privée dans tout cela).  
Motif de l'assignation : révision de la pension alimentaire des enfants dans le cadre d'un divorce par consentement mutuel (propose 300 € par enfants), demande de frais de déplacements de 1000 € quand il vient chercher les enfants au domicile de la mère (sauf qu'il ne vient jamais voir explications ci-après), et me demande de payer tout les frais et charges (huissiers, avocats...)  
Il est parti vivre à Paris, s'est remarié, n'a pas d'enfant avec son épouse, son salaire est de 6 200 € par mois (sans compter celui de son épouse qui est tout aussi conséquent) et le mien de 1 500 € par mois.  
En 2007 j'étais en disponibilité donc sans ressource aussi il joue sur le fait de ma reprise de travail pour renégocier la pension des enfants.  
De plus il ne s'occupe jamais ni de la santé, ni des activités extra scolaires, ni de leur scolarités, ne participent à aucun frais de garde, centre de loisirs, frais vestimentaire.... il peut rester 6 semaines sans voir ses enfants. Le Comble du comble il s'est remarié courant octobre 2008 n'en a même pas informé ses enfants et ne les a même pas invité. Ils ne l'ont su que beaucoup plus tard pendant les fêtes de fin d'année (joyeux Noël). Les enfants ont été très bouleversés psychologiquement de ne pas avoir été invité et mon fils et suivi par un psychologue.  
Pour les droits de visite c'est moi qui amène les enfants chez sa mère à 20 kms de chez moi [s]et lui me demande des frais de déplacement de Paris jusqu'au domicile de sa mère une honte [s]!!!! quant il daigne bien se déplacer !!! Ou à t-on déjà vu qu'il faille que la mère paye les déplacements du père pour qu'il vienne chercher ses enfants.  
Au vu de tout cela je conteste sa demande de frais de déplacement et quel montant puis-je espérer sur le

montant de la pension ?  
Si vous pouvez m'indiquer de quel façon je pourrais me défendre pour continuer d'élever dignement mes enfants...ceci est urgent... merci à tous  
Une mère qui adore ses enfants et qui ne veut qu'essayer de leur apporter les meilleurs choses...

Par **Marion2**, le **04/06/2009** à **17:08**

Bonjour,  
Ne paniquez pas.  
Déjà, le jour de l'audience, vous apportez tous justificatifs de vos revenus, ainsi que de vos charges.  
Vous demandez une attestation au psychologue comme quoi votre enfant est suivi par ses soins et vous raconterez tout simplement au JAF ce que vous venez d'écrire.  
Votre ex-mari va également devoir justifier de ses revenus.  
Le JAF saura faire la part des choses.  
Bon courage à vous.